



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Nicole Bulliard, chargée d'information prévention, nicole.bulliard@swisscancer.ch
Ligne directe 031 389 91 57

Date Berne, le 8 janvier 2006

La Ligue suisse contre le cancer: pour l'introduction légale des lieux de travail sans fumée

La Ligue suisse contre le cancer s'engage pour une protection efficace au plan national contre la fumée passive. Dans sa prise de position sur la modification de la loi sur le travail, elle approuve le nouveau principe d'imposer dans la loi des lieux de travail sans fumée.

La fumée passive est à l'origine de maladies, à commencer par le cancer du poumon et les troubles cardiaques, et elle entraîne une mort prématurée. En Suisse, le nombre de victimes du tabagisme passif est estimé à un millier par an. La Ligue suisse contre le cancer exige donc que tous ceux qui veulent vivre à l'abri de la fumée en soient systématiquement protégés.

La fumée du tabac est la principale source de pollution atmosphérique dans les locaux fermés où elle est autorisée. Pour l'instant, la loi ne permet pas d'exclure de chaque lieu de travail cette menace pour la santé. La sous-commission «fumée passive» de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a mis en consultation un projet qui vise à compléter la loi sur le travail et qui pose le principe des lieux de travail sans fumée. Cette solution permettrait de protéger efficacement une grande partie de la population contre la fumée passive dès lors que la plupart des lieux publics sont aussi des lieux de travail.

Inefficacité des ventilations

Dans sa prise de position, la Ligue suisse contre le cancer rappelle que l'introduction légale de lieux de travail sans fumée est la seule solution pour protéger efficacement la population contre la fumée passive et ses répercussions néfastes sur la santé. En effet, même des systèmes d'aération très puissants ne permettent d'éliminer que la part visible de la fumée. Aucun filtre à air n'empêche les minuscules gaz ultra-toxiques de la fumée



ligue suisse contre le cancer

du tabac de stagner dans une pièce et aucune valeur-limite ne peut être fixée pour la fumée du tabac en dessous de laquelle celle-ci ne serait pas néfaste pour la santé. Plusieurs enquêtes réalisées dans différents pays montrent que la santé des travailleuses et des travailleurs profite très rapidement de la mise en place d'entreprises sans fumée.

Sans oublier que les lieux de travail sans fumée accroissent la motivation des fumeuses et des fumeurs à sortir de leur dépendance à la nicotine. A travers la ligne nationale stop-tabac 0848 000 181, la Ligue contre le cancer propose – en français, en allemand et en italien – des conseils professionnels pour arrêter de fumer. Les conseillères, au bénéfice d'une formation adéquate, aident les fumeurs à définir la méthode qui leur convient le mieux.

Ce complément à la Loi sur le travail de 1964 fait suite à l'initiative parlementaire du Conseiller national Felix Gutzwiller intitulée «Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif». Après que cette initiative a été approuvée à une nette majorité par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des Etats, la sous-commission «fumée passive» de la commission du Conseil national a été chargée d'élaborer un avant-projet visant à modifier la loi sur le travail. La procédure de consultation à ce sujet, qui a commencé au début septembre 2006, prend fin mardi matin.

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie 70 collaborateurs, pour la plupart à temps partiel. (état : janvier 2006).